



**Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale**

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Aux personnes et milieux intéressés par les
avant-projets de modification de la LSP et de
la LPFES sur l'organisation médicale des
hôpitaux et la rémunération de leurs
médecins cadres

Réf.: 669605/MWR

Lausanne, le 14 mars 2019

Rapport du CCF sur l'organisation médicale des hôpitaux et la rémunération de leurs médecins cadres – Avant-projets de lois modifiant la loi sur la santé publique (LSP) et la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) – Consultation publique du 14 mars au 30 avril 2019

Madame, Monsieur,

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) met en consultation deux avant-projets de lois modifiant, d'une part, la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP) et, d'autre part, la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES). Ces deux avant-projets donnent suite au rapport déposé le 11 mars par le Contrôle cantonal des finances sur l'organisation médicale des hôpitaux et la rémunération de leurs médecins cadres.

Les milieux directement concernés (médecins, hôpitaux et cliniques) seront consultés de manière spécifique par le DSAS. Les autres personnes et milieux intéressés peuvent :

- [consulter le dossier sur le site internet de l'Etat de Vaud](#)

La consultation est ouverte du 14 mars au 30 avril 2019.

En vous remerciant d'ores et déjà de prendre part à cette consultation, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef du département

Pierre-Yves Maillard